

Enquête publique environnementale unique préalable à la déclaration d'utilité publique, emportant classement et déclassement de voirie sur le territoire de la commune d'Alex, menée conjointement avec une enquête parcellaire, concernant le projet de calibrage et d'aménagements :

* de la Route Départementale 125(RD125) entre ALEX et MONTOISON

* de la Route Départementale 555(RD555) aux abords d'ALEX, déclassée en voirie communale au Sud de la Voie Communale 1(VC1)

* de la Voie Communale1(VC1) reclassée en Route Départementale 555 (RD555) et création d'un carrefour giratoire entre les Routes Départementales 93 et125 (RD93 et RD125)

Enquête du 3/10 au 14/11/2016

CONCLUSIONS MOTIVEES AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR



PROJET DE CALIBRAGE ET D'AMENAGEMENTS :

- DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 125 (RD125) ENTRE ALLEX ET MONTOISON,
 - DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 555 (RD555) AUX ABORDS D'ALLEX, DECLASSEE EN VOIRIE COMMUNALE AU SUD DE LA VOIE COMMUNALE 1 (VC1),
 - DE LA VOIE COMMUNALE 1 (VC 1) RECLASSEE EN ROUTE DEPARTEMENTALE 555 (RD 555)
- ET DE CREATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE ENTRE LES ROUTES DEPARTEMENTALES 93 ET 125 (RD93 et RD 125)

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

CONCLUSIONS MOTIVEES

du commissaire enquêteur

Vu

*La décision n°E16000185/38 du 11/07/2016, par laquelle le tribunal administratif de Grenoble a désigné le commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique ayant pour objet la déclaration d'utilité publique, emportant déclassement et reclassement de voiries, et parcellaire concernant le projet de calibrage et d'aménagements de la Route Départementale 125 entre ALLEX et MONTOISON (Drôme), de la Route Départementale 555 aux abords d'ALLEX, déclassée en voirie communale au sud de la Voie Communale 1, de la Voie Communale 1 reclassée en route départementale 555 et création d'un carrefour giratoire entre les Routes Départementales 93 et 125

*les arrêtés préfectoraux n°2016243-0026 du 30 août 2016 portant ouverture de l'enquête publique

Compte tenu

* de son analyse, ses commentaires et son appréciation, exposé dans le chapitre III du rapport d'enquête fondés sur l'examen du dossier d'enquête sur les observations du public, sur les discussions avec les représentants du maître d'ouvrage

- * des réponses apportées par le maître d'ouvrage à son procès-verbal de synthèse
- * de la visite des lieux du projet

Le commissaire enquêteur

Considérant que

* l'enquête s'est déroulée conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral mentionné précédemment, de façon appropriée aux besoins d'information du public du 3 octobre au 14 novembre 2016

- * la publicité a été faite de façon réglementaire
- * l'affichage a été fait réglementairement sur les tableaux d'affichage des mairies et sur le site du projet, ces affichages étant lisibles et repérables
- * les locaux mis à la disposition du commissaire enquêteur durant ses permanences étaient adaptés à la présentation des documents du dossier et à la réception du public
- * le dossier mis à l'enquête était complet et permettait d'avoir une bonne connaissance du projet

* il a pu conduire l'enquête sans difficultés ni obstacles

*ce projet de calibrage et d'aménagement des RD555, RD125, VC 1 et de création de giratoire entre les RD93 et RD125 améliorera la sécurité routière, qu'il est bien adapté et dimensionné par rapport aux normes routières

*ce projet a été instruit au regard de la loi sur l'eau (arrêté préfectoral n°2015-036-0004)

*ce projet soumis à étude d'impact a reçu l'avis de l'autorité environnementale (avis n°2015.000P1522)

*que les acquisitions foncières en linéaire le long des voies ne déstructurent pas les propriétés agricoles, que les surfaces prélevées sont faibles par rapport aux surfaces exploitées mais qu'il convient de les limiter au strict minimum

donne un avis favorable

avec les recommandations suivantes :

- limiter les acquisitions au strict minimum pour la réalisation du projet et l'exploitation ultérieure du domaine public**
- traiter les cheminements piétons sur la commune d'Allex au droit du giratoire**

A La Roche de Glun 13 décembre 2016

Le commissaire enquêteur



Michel Gounon

PROJET DE CALIBRAGE ET D'AMENAGEMENTS :

- DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 125 (RD125) ENTRE ALLEX ET MONTOISON,
- DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 555 (RD555) AUX ABORDS D'ALLEX, DECLASSEE EN VOIRIE COMMUNALE AU SUD DE LA VOIE COMMUNALE 1 (VC1),
- DE LA VOIE COMMUNALE 1 (VC 1) RECLASSEE EN ROUTE DEPARTEMENTALE 555 (RD 555) ET DE CREATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE ENTRE LES ROUTES DEPARTEMENTALES 93 ET 125 (RD93 et RD 125)

**Déclassement de la RD555 (entre la VC1 et la RD125) en voie communale
Classement de la VC1 en route départementale (RD555)**

CONCLUSIONS MOTIVEES

du commissaire enquêteur

Vu

*La décision n°E16000185/38 du 11/07/2016, par laquelle le tribunal administratif de Grenoble a désigné le commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique ayant pour objet la déclaration d'utilité publique, emportant déclassement et reclassement de voiries, et parcellaire concernant le projet de calibrage et d'aménagements de la Route Départementale 125 entre ALLEX et MONTOISON (Drôme), de la Route Départementale 555 aux abords d'ALLEX, déclassée en voirie communale au sud de la Voie Communale 1, de la Voie Communale 1 reclassée en route départementale 555 et création d'un carrefour giratoire entre les Routes Départementales 93 et 125

*les arrêtés préfectoraux n°2016243-0026 du 30 août 2016 portant ouverture de l'enquête publique

Compte tenu

* de son analyse, ses commentaires et son appréciation, exposé dans le chapitre III du rapport d'enquête fondés sur l'examen du dossier d'enquête sur les observations du public, sur les discussions avec les représentants du maître d'ouvrage

* des réponses apportées par le maître d'ouvrage à son procès-verbal de synthèse

* de la visite des lieux du projet

Le commissaire enquêteur

Considérant que

* l'enquête s'est déroulée conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral mentionné précédemment, de façon appropriée aux besoins d'information du public du 3 octobre au 14 novembre 2016

* la publicité a été faite de façon réglementaire

* l'affichage a été fait réglementairement sur les tableaux d'affichage des mairies et sur le site du projet, ces affichages étant lisibles et repérables

* les locaux mis à la disposition du commissaire enquêteur durant ses permanences étaient adaptés à la présentation des documents du dossier et à la réception du public

*le dossier mis à l'enquête était complet et permettait d'avoir une bonne connaissance du projet

* il a pu conduire l'enquête sans difficultés ni obstacles

*ce projet de calibrage et d'aménagement des RD555, RD125, VC 1 et de création de giratoire entre les RD93 et RD125 pour améliorer la sécurité routière rabat la circulation de la RD555 sur la RD 125 par la VC1

* que l'aménagement de la VC1 est fait aux normes des routes départementales

*que la commune d'Allex a délibérée favorablement

*que les voies restent dans le domaine public

donne un avis favorable

- au déclassement de la RD 555 (entre la VC1 et la RD125) et son classement en voie communale

- au déclassement de la VC1 et son classement en RD555 après la réalisation des travaux

A La Roche de Glun le 13 décembre 2016

Le commissaire enquêteur



Michel Gounon

PROJET DE CALIBRAGE ET D'AMENAGEMENTS :

- DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 125 (RD125) ENTRE ALLEX ET MONTOISON,
 - DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 555 (RD555) AUX ABORDS D'ALLEX, DECLASSEE EN VOIRIE COMMUNALE AU SUD DE LA VOIE COMMUNALE 1 (VC1),
 - DE LA VOIE COMMUNALE 1 (VC 1) RECLASSEE EN ROUTE DEPARTEMENTALE 555 (RD 555)
- ET DE CREATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE ENTRE LES ROUTES DEPARTEMENTALES 93 ET 125 (RD93 et RD 125)**

ENQUETE PARCELLAIRE

CONCLUSIONS MOTIVEES

du commissaire enquêteur

Vu

*La décision n°E16000185/38 du 11/07/2016, par laquelle le tribunal administratif de Grenoble a désigné le commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique ayant pour objet la déclaration d'utilité publique, emportant déclassement et reclassement de voiries, et parcellaire concernant le projet de calibrage et d'aménagements de la Route Départementale 125 entre ALLEX et MONTOISON (Drôme), de la Route Départementale 555 aux abords d'ALLEX, déclassée en voirie communale au sud de la Voie Communale 1, de la Voie Communale 1 reclassée en route départementale 555 et création d'un carrefour giratoire entre les Routes Départementales 93 et 125

*les arrêtés préfectoraux n°2016243-0026 du 30 août 2016 portant ouverture de l'enquête publique

Compte tenu

* de son analyse, ses commentaires et son appréciation, exposé dans le chapitre III du rapport d'enquête fondés sur l'examen du dossier d'enquête sur les observations du public, sur les discussions avec les représentants du maître d'ouvrage

* des réponses apportées par le maître d'ouvrage à son procès verbal de synthèse

* de la visite des lieux du projet

Le commissaire enquêteur

Considérant que

* l'enquête s'est déroulée conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral mentionné précédemment, de façon appropriée aux besoins d'information du public du 3 octobre au 14 novembre 2016

* la publicité a été faite de façon réglementaire

* l'affichage a été fait réglementairement sur les tableaux d'affichage des mairies et sur le site du projet, ces affichages étant lisibles et réparables

* que chaque propriétaire a bien été informé préalablement de la tenue de l'enquête

* les locaux mis à la disposition du commissaire enquêteur durant ses permanences étaient adaptés à la présentation des documents du dossier et à la réception du public

*le dossier mis à l'enquête était complet et permettait d'avoir une bonne connaissance du projet et de ses emprises

* il a pu conduire l'enquête sans difficultés ni obstacles

*ce projet de calibrage et d'aménagement des RD555, RD125, VC 1 et de création de giratoire entre les RD93 et RD125 pour améliorer la sécurité routière est un aménagement sur place avec des emprises linéaires le long des voies existantes.

* ce projet de par ses emprises ne déstructure pas les propriétés agricoles

* que les acquisitions seront limitées au strict nécessaire pour l'aménagement

donne un avis favorable pour l'enquête parcellaire

A La Roche de Glun 13 décembre 2016

Le commissaire enquêteur



Michel Gounon